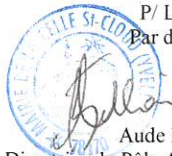


République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.07.08 Du 21 novembre 2023</b>
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 21 novembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 15 novembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Subvention pour surcharge foncière au bénéfice de la société Immobilière 3F <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> Accusé de réception en préfecture  078-217801265-20231121-DEL2023-07-08A-DE  Date de télétransmission : 27/11/2023  Date de réception préfecture : 27/11/2023 </div>	
Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 26 Pouvoirs : 9 Votants : 35	Vu l'acte authentique en date du 17 novembre 2017 relatif à l'acquisition auprès de la ville de Paris des parcelles cadastrées C n°157, 158, 107 et 63, avenue Maurice de Hirsch,	
Pour : 31 Contre : 4	Vu l'acte authentique en date du 26 juillet 2018 cédant une partie de la parcelle cadastrée C158 (devenue parcelle C243) à la société immobilière 3F,	
Présents <b>Le Maire</b> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	Vu la convention de partenariat conclue le 2 novembre 2018 avec la société immobilière 3F visant à favoriser les parcours résidentiels sur la ville,  Vu l'acte authentique en date du 2 décembre 2021 cédant une partie de la parcelle cadastrée C244 (devenue parcelle C245) à la société immobilière 3F,  Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement- Bâtiments - Transports réunie le 8 novembre 2023,  Considérant la clause d'intéressement en cas de constructibilité supérieure, prévue dans l'acte de vente du 17 novembre 2017 au bénéfice de la Ville de La Celle Saint-Cloud,  Considérant que, en 2018 puis en 2021, la Ville de La Celle Saint Cloud a cédé une partie de ces terrains à la société immobilière 3F en vue de la réalisation des deux opérations « Maurice de Hirsch 1 – 78 logements » puis « Maurice de Hirsch 2 – 66 logements »,  Considérant que, en 2021, la Ville de La Celle Saint-Cloud a souhaité augmenter le nombre de logements développés sur l'opération Maurice de Hirsch 2 (de 66 à 71 logements) et qu'en conséquence, un complément de prix doit être versé par la société Immobilière 3F à la ville de Paris au titre de la constructibilité supplémentaire,  Considérant que, d'un commun accord entre la Ville de La Celle Saint Cloud et la société Immobilière 3F, ce complément de prix fait l'objet d'une prise en charge par la ville de La Celle Saint-Cloud au travers d'une subvention pour surcharge foncière à hauteur de 113 000€,	
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES à Sophie TRINIAC Naïma CONTE EL ALAMI à Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Philippe LERIN à Anne-Sophie MARADEIX Blaise VIGNON à Pierre SOUDRY	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 31 Contre : 4 J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS.  DECIDE :  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement à la société I3F d'une subvention pour surcharge foncière de 113 000€. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.	

Carmen OJEDA-COLLET à Jean-François BARATON

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 27/11/23  
et de sa publication le 27/11/23  
P/ Le Maire  
Par délégation



Aude BELLOIR  
Directrice du Pôle Administration Générale  
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,



Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*